



CLYBOUW Réviseurs d'entreprises

*Oosterveldlaan 246
B-2610 Anvers (Wilrijk)
Tél. 0032(3)440 41 26 • 0032(3)443 72 90
Fax 0032(3)440 04 38
audit@clybouw.net*

Health Care Without Harm Europe

**Rapport du réviseur d'entreprises sur les
comptes annuels clos le 31 décembre 2018**



Oosterveldlaan 246
B-2610 Anvers (Wilrijk)
Tél. 0032(3)440 41 26 • 0032(3)443 72 90
Fax 0032(3)440 04 38
audit@clybouw.net

Health Care Without Harm Europe -
Association de droit néerlandais, Succursale en
Belgique ("HCWH")
Rue de la Pépinière 1
1000 Bruxelles

Rapport du réviseur d'entreprises à l'assemblée générale des membres de l'association Health Care Without Harm Europe - Association de droit néerlandais, Succursale en Belgique ("HCWH") pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Dans le cadre du contrôle des comptes annuels de Health Care Without Harm Europe - Association de droit néerlandais, Succursale en Belgique ("HCWH") (l'« association »), nous vous présentons notre rapport. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels. Nous avons été nommés en tant que réviseur d'entreprises par le Conseil d'Administration. Ce rapport n'est pas rédigé dans le cadre d'un mandat de commissaire.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 549.318,50 EUR et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de 18.608,30 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

André CLYBOUW
Réviseur d'entreprises
Réviseur agréé pour les entreprises financières, les
entreprises d'assurances et les institutions de
retraite professionnelle
Professeur Lessius Hogeschool • KU Leuven

Arnaud CLYBOUW
Réviseur d'entreprises
Expert-Comptable
Master en Sciences Economiques Appliquées
Master en Droit
Master en Criminologie
Master en Notariat

Nicole LAMBERTS
Francis BUYTAERT
Expert-comptable - Conseil fiscal

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du réviseur d'entreprises

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.



Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevée lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Anvers, 19 avril 2019

Clybouw Réviseurs d'Entreprises S.C.P.R.L.
Représenté par

Arnaud Clybouw
Gerant



COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **HEALTH CARE WITHOUT HARM EUROPE**

Forme juridique: Association étrangère privée avec établissement, agence, bureau, succursale en Belgique

Adresse: Rue de la Pépinière

N°: 1

Boîte:

Code postal: 1000

Commune: Bruxelles

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE0820827856

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

01-08-2009

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale* du

06-11-2019

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2018

au

31-12-2018

Exercice précédent du

01-01-2017

au

31-12-2017

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 5.1.1, A-asbl 5.2.1, A-asbl 5.2.2, A-asbl 5.2.3, A-asbl 5.3, A-asbl 5.4, A-asbl 5.6, A-asbl 5.7, A-asbl 8



LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

MOSHAMMER Hanns

Breitenseerstrasse 51/2/5
1140 Vienna
AUTRICHE

Président du Conseil d'Administration

NICOLOPOULOU-STAMATI Polyxeni

Agias Filotheis Street 37
15237 Filothei
GRECE

Administrateur délégué

SGARZI Davide

Via del Bosco 49
40068 San Lazzaro di Savena
ITALIE

Administrateur

SZARZI Davide

Administrateur
Via del Bosco 49
40068 San Lazzardo di Savena
ITALIE

* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.



N°	BE0820827856	A-asbl 1.2
----	--------------	------------

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:

- A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
- B. L'établissement des comptes annuels,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
COMFIGEST S.C.R.I. BE 0860.031.395 Rue de Bruxelles 221/2 1472 Vieux-Genappe BELGIQUE Représenté directement ou indirectement par	70257706	A B
EL HARCHI Saïd Comptable Rue de Bruxelles 221/4 1472 Vieux-Genappe BELGIQUE	30124863	
CLYBOUW REVISEURS D'ENTREPRISES BE 0446.129.922 Oosterveldlaan 246 2610 Wilrijk (Antwerpen) BELGIQUE Représenté directement ou indirectement par	B00162	C
CLYBOUW Arnaud Réviseur d'entreprise Oosterveldlaan 246 2610 Wilrijk (Antwerpen) BELGIQUE	A02273	



BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
Actifs immobilisés		20/28	<u>8.307,66</u>	<u>6.274,84</u>
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21		
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27	2.457,66	6.274,84
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	2.457,66	5.885,89
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	2.338,42	5.885,89
Autres		242	119,24	
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		388,95
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		388,95
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1.3/5.2.1	28	5.850	0
Actifs circulants		29/58	<u>541.010,84</u>	<u>449.793,33</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	169.978,08	199.899,88
Créances commerciales		40	60.814,49	33.946,11
Autres créances		41	109.163,59	165.953,77
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	366.308,74	248.577,23
Comptes de régularisation		490/1	4.724,02	1.316,22
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>549.318,5</u>	<u>456.068,17</u>

N°	BE0820827856	A-asbl 2.2
----	--------------	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
Fonds social		10/15	-35.578,67	-54.186,97
Fonds de l'association ou de la fondation		10		
Patrimoine de départ		100		
Moyens permanents		101		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	5.3	13		
Résultat positif (négatif) reporté (+)/(-)		14	-35.578,67	-54.186,97
Subsides en capital		15		
Provisions	5.3	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		168		
Dettes		17/49	584.897,17	510.255,14
Dettes à plus d'un an	5.4	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	5.4	42/48	365.028,64	225.092,73
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	69.470,36	46.633,14
Fournisseurs		440/4	69.470,36	46.633,14
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46	122.607,9	
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	54.171,06	59.576,27
Impôts		450/3	12.486,79	14.201,26
Rémunérations et charges sociales		454/9	41.684,27	45.375,01
Dettes diverses		48	118.779,32	118.883,32
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	118.779,32	118.883,32
Comptes de régularisation		492/3	219.868,53	285.162,41
TOTAL DU PASSIF		10/49	549.318,5	456.068,17



COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	456.678,81	481.635,03
Ventes et prestations		70/74		
Chiffre d'affaires		70		
Cotisations, dons, legs et subsides		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.5	62	427.472,31	470.634,12
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	6.094,28	5.742,46
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales:				
dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8		2.764,24
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Résultat positif (négatif) d'exploitation (+)/(-)		9901	23.112,22	2.494,21
Produits financiers	5.5	75		9,32
Charges financières	5.5	65	4.383,92	12.824,99
Résultat positif (négatif) courant (+)/(-)		9902	18.728,3	-10.321,46
Produits exceptionnels		76		
Charges exceptionnelles		66	120	
Résultat positif (négatif) de l'exercice (+)/(-)		9904	18.608,3	-10.321,46

N°	BE0820827856	A-asbl 4
----	--------------	----------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (néгатif) à affecter	(+)/(-)	9906	-35.578,67	-54.186,97
Résultat positif (néгатif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	18.608,3	-10.321,46
Résultat positif (néгатif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	-54.186,97	-43.865,51
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
Affectations aux fonds affectés		692		
Résultat positif (néгатif) à reporter	(+)/(-)	14	-35.578,67	-54.186,97



ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS

Immobilisations corporelles

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Dont

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXX	38.890,86
8169	2.277,1	
8179		
8189		
8199	41.167,96	
8259P	XXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXX	32.616,02
8279	6.094,28	
8289		
8299		
8309		
8319		
8329	38.710,3	
22/27	2.457,66	
8349	2.338,42	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Immobilisations financières			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	5.850	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	5.850	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	28	5.850	



RÉSULTATS

Personnel et frais de personnel

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Résultats financiers

Intérêts intercalaires portés à l'actif

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances

Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) (+)/(-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
9086	6	7
9087	6,4	7,5
9088	11.476	13.072
620	338.589,22	368.527,56
621	60.313,53	76.405,72
622		
623	28.569,56	25.700,84
624		
6503		
653		
656		

N°	BE0820827856	A-asbl 6
----	--------------	----------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 335

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	5,8	1,3	6,4 ETP	7,5 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	10.222	1.254	11.476	13.072
Frais de personnel	102	385.385,4	42.086,91	427.472,31	470.634,12

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	6		6
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	3		3
Contrat à durée déterminée	111	3		3
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	3		3
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202	1		1
de niveau universitaire	1203	2		2
Femmes	121	3		3
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212	1		1
de niveau universitaire	1213	2		2
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	6		6
Ouvriers	132			
Autres	133			



N°	BE0820827856	A-asbl 6
----	--------------	----------

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	5	1	5,5
305	5	2	6

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	



N°	BE0820827856		A-asbl 7
----	--------------	--	----------

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Codes des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de milliers EUR

Le compte de résultats [a] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend milliers EUR

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :



	Méthode	Base	Taux en %	
Actifs	L (linéaire)	NR (non réévaluée)	Principal	Frais accessoires
	D (dégressive)	G (réévaluée)	Min. - Max.	Min. - Max.
	A (autres)			
+ 1. Frais d'établissement				
+ 2. Immobilisations incorporelles ..				
+ 3. Bâtiments industriels, admini- stratifs ou commerciaux *				
+ 4. Installations, machines et outillage *				
+ 5. Matériel roulant *				
+ 6. Matériel de bureau et mobilier* +	L	NR	20.00 - 33.33	20.00 - 33.33
+ 7. Autres immobilisations corp. * ..	L	NR	10.00 - 10.00	10.00 - 10.00

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : milliers EUR

- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : milliers EUR

Immobilisations financières :

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :

2. En cours de fabrication - produits finis :

3. Marchandises :

4. Immeubles destinés à la vente :

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.

- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ

(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).



N°	BE0820827856	A-asbl 7
----	--------------	----------

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, par. 1er de l'A.R. du 30 janvier 2001), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : milliers EUR

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Il est important de préciser que la nature des réserves constituées antérieures à l'exercice 2009, proviennent principalement de l'Association Health Care Without Harm Europe de droit Néerlandais (Maison Mère au Pays-Bas). Health Care Without Harm Europe (Pays-Bas) est aussi une Association avec toutes les capacités juridiques. L'association Health Care Without Harm Europe asbl situé à Bruxelles est active en Belgique depuis le premier août 2009 et elle est inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0820.827.856. La nature des activités de la succursale Health Care Without Harm Europe à Bruxelles est de fournir des informations dans le secteur des soins de santé et également de fournir des informations aux acteurs, décideurs qui entraînent un impact sur les soins de santé au niveau local, régional et national. La succursale est également en collaboration avec d'autres bureaux de Health Care Without Harm du monde, qui permet la prise de décision pour réduire l'impact des soins de santé sur l'environnement.

A. Contrats de subsides

Dès l'exercice 2013, l'association comptabilise l'intégralité des contrats de subsides par la méthodologie suivante:

- I. - dans la rubrique autres créances sont comptabilisés les montants à recevoir suivant les contrats de subsides diminués des montants que l'association a effectivement reçus sur son compte bancaire; ceci implique que les autres créances sur les entités subsidiaires montent à la date de clôture de l'exercice les montants que l'association doit encore recevoir suivant les modalités des contrats de subsides. Au cas où les subsides seront reçus sur un terme de plus d'un an, l'association classifie la partie à plus d'un an sur un compte « créances à plus d'un an ». Au cas où ce sont des montants à recevoir d'une organisation liée avec l'association, la partie à long terme est classifié dans la rubrique « immobilisations financières ».
- II. Sur un compte de régularisation (produits à reporter) sont comptabilisés les montants des subsides octroyés par les contrats mais qui n'ont pas été utilisés durant l'exercice et qui sont dès lors à reporter sur l'exercice suivant.
- III. Dans les comptes de résultat se trouvent alors les montants des subsides qui ont été effectivement utilisés durant l'exercice.
- IV. Sur un compte du passif (autres dettes) sont comptabilisé les subsides que l'association a reçu mais qui doivent être remboursés par l'association aux autorités subsidiaires (p.ex, à cause de la non utilisation des subsidies, des frais qui ne sont pas subsidiés suivant le contrat de subsides, ...).

B. Informations complémentaires

Affectation du résultat :

Résultat reporté de l'exercice précédent : (-) 54.186,97 EUR
 Résultat de l'exercice : (+) 18.608,30 EUR
 Résultat reporté : (-) 35.578.67 EUR

C. Ventilation des fonds reçus :

- 1- Subside la Commission Européenne : 345.752,39 EUR
- 2- Cotisations des membres : Néant
- 3- Contributions des membres : Néant
- 4- Contributions par d'autres organisations : 274.023,25 EUR
- 5- Dons : Néant
- 6- Autres : 129.753,26 EUR

